



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 13 AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 27
- Pouvoirs : 1
- Excusé(e)s : /
- Absent(e)s non excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Marennnes, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.
Secrétaire : Mme Noémie PROST-PICAZO

Présent(e)s : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennnes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs : M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône)

Excusé : /

Absent(e)s non excusé(e)s : M. Christian GAMET (Communay)
M. Mathieu DUSSERT-BRESSON (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-71- 7.5.1 13/04/2026	Autorisation de dépôt d'une demande de subvention - Fonds chaleur - Etudes sur la géothermie - Requalification de la piscine
--------------------------------	--

Nicolas VARIGNY, Vice-président aux finances, rappelle à l'assemblée que :

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** le bureau communautaire du 1^{er} avril 2026 ;

Considérant le projet de requalification de la piscine de Saint Symphorien d'Ozon ;
Considérant que ce projet comprend des études liées à la géothermie, éligibles au dispositif de subvention du SYDER « Fonds chaleur » ;
Considérant que l'enveloppe financière destinée aux études de faisabilité liées à la géothermie et à la réalisation d'un forage de reconnaissance est de 72 344,51 € H.T. Les dépenses afférentes à ces études se développent sur l'année 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :

27 VOTES POUR : Mmes et MM Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennnes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône),

Michel BOULUD Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL (Ternay)

1 ABSTENTION : Xavier POCHON (Ternay)

- **AUTORISE** Madame la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds chaleur auprès du SYDER pour la réalisation des études de faisabilité liées à la géothermie et la réalisation d'un forage de reconnaissance dans le cadre du projet de requalification de la piscine de Saint Symphorien d'Ozon ;
- **APPROUVE** le plan de financement comme suit :

Montant total des dépenses subventionnables HT	72 344,51 €
• SYDER – Fonds chaleur	50 641,16 €
• Autofinancement	21 703,35 €

Télétransmise en Préfecture le **16 AVR. 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **16 AVR. 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente

